HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

ARRETE INSTITUANT UNE PLACE « DÉPOSE-MINUTE »
17 RUE DE LA CLEF - FACE À LA BOULANGERIE DESCAMPS

Nous, Maire de la ville d'Hazebrouck,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R110-2, R411-8, R411-18, R412-34 à R412-43,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2, L2213-1 et L2213-4,

Considérant que pour permettre l'institution d'une place « dépose-minute » face à la boulangerie DESCAMPS située au n° 17 rue de la Clef à Hazebrouck, il convient de réglementer celle-ci,

Considérant en conséquence qu'il convient de limiter la durée de l'arrêt ou du stationnement sur cet emplacement.

ARRETE PERMANENT/VB/BD/EW/CD/SH – 246/2025

ARRETONS

Article 1
Il est institué une aire de stationnement d'une place pour « dépose-minute » devant le n° 17 rue de la Clef à Hazebrouck (boulangerie DESCAMPS). Seuls sont autorisés les arrêts ou stationnements de véhicules d'une durée maximale de quinze minutes.

Cet arrêté prendra effet le jour de la mise en place de la signalisation verticale.

Article 2
Le dépassement de la durée précisée à l'article 1 constitue un arrêt gênant à la circulation routière.

Article 3
Tout contrevenant aux dispositions ci-dessus énoncées pourra faire l'objet d'enlèvement de son véhicule ou d'une contravention aux frais du titulaire du certificat d'immatriculation.

Article 5
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'HAZEBROUCK.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de Ville- B.P. 70189 59524 HAZEBROUCK Cedex- Tél. 03 28 43 44 45- Télécopie 03 28 40 78 66

HAZEBROUCK
La ville qui vous ressemble

Article 6
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmis à :

- M. le Commandant de Police d'HAZEBROUCK,
- La Direction des Services Techniques Municipaux,
- La Direction Générale des Services, pour insertion au Recueil des Actes Administratifs,
- Mme la Chef de Pôle des Affaires Générales, pour insertion au Registre des Arrêtés,
- Les Agents de Surveillance de la Voie Publique,

Pour exécution en ce qui les concerne.

Hazebrouck, le 11 juillet 2025

Pour Le Maire,
« Par délégation »
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme
réglementaire, à la Sécurité et
au Vivre ensemble

Michel DUHOO

Signé électroniquement par : Michel DUHOO
Date de signature : 17/07/2025
Qualité : ADJ_URBA

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire